



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2020-013

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2020

# Sommaire

## DDCS

64-2020-01-21-005 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale en faveur des personnels de la direction (2 pages)

Page 3

DDCS

64-2020-01-21-005

Arrêté portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire de Mme Véronique  
MOREAU, directrice départementale de la cohésion  
sociale en faveur des personnels de la direction



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction Départementale  
De la Cohésion Sociale

**Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
de Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-  
Atlantiques en faveur des personnels de la direction**

N°

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009 – 1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret du 30 janvier 2019 nommant M. Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU l'arrêté du 11 décembre 2012 relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 23 mars 2018 nommant Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-4-10 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 64-2020-01-14-002 du 14 janvier 2020, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques ;

## ARRETE

**Article 1er** – Conformément aux termes de l'arrêté préfectoral 64-2020-01-14-002 du 14 janvier 2020, Mme Véronique MOREAU, subdélègue sa signature en matière d'ordonnancement secondaire aux personnes ci-dessous :

- Pour les actes juridiques relatifs au fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale (bon de commande, contrat) inférieur au seuil de passation de marchés (100 000 euros) :
  - Monsieur Thierry D'Angelo, directeur-adjoint de la cohésion sociale,
  - Monsieur Philippe ETCHEVERRIA, inspecteur de la jeunesse et des sports,
  - Madame Christine BILLONDEAU, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale.
- Pour les actes comptables concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes (titre de perception, états exécutoires, cessions) :
  - Monsieur Thierry D'Angelo, directeur-adjoint de la cohésion sociale,
  - Monsieur Philippe ETCHEVERRIA, inspecteur de la jeunesse et des sports,
  - Madame Christine BILLONDEAU, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale,
  - Monsieur Richard CRISTINA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la cellule comptable.

**Article 2** – Il est donné subdélégation de signature pour l'exécution de la fonction de valideur dans l'application CHORUS-FORMULAIRE pour l'ensemble des budgets opérationnels de programme pour lesquels la direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques est unité opérationnelle aux agents suivants :

- Monsieur Richard CRISTINA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la cellule comptable,
- Madame Karine COMET, secrétaire administratif de classe normale à la cellule comptable.

**Article 3** – Signature

Est joint en annexe la signature des agents concernés par la présente subdélégation.

**Article 4** – Les actes signés au titre de la présente subdélégation comporteront la mention :

POUR LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ET PAR SUBDELEGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

**Article 5** – La directrice départementale de la cohésion sociale, les personnels concernés et le directeur des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Pau, le 21 janvier 2020

Pour le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
et par délégation  
La directrice départementale de la cohésion  
sociale

**Véronique MOREAU**